



HAL
open science

Territorialiser la lutte contre le changement climatique

Camille Jahel, Amandine Adamczewski, Jeremy Bourgoïn, Guillaume Lestrelin,
Ronan Mugele, René Pocard Chapuis, Fatma Zahra Rostom, Tiago Teixeira da
Silva Siqueira, Elodie Valette

► To cite this version:

Camille Jahel, Amandine Adamczewski, Jeremy Bourgoïn, Guillaume Lestrelin, Ronan Mugele, et al.. Territorialiser la lutte contre le changement climatique. Blanfort Vincent; Demenois Julien; Hrabanski Marie. L'agriculture et les systèmes alimentaires du monde face au changement climatique. Enjeux pour les Suds, Editions Quae, pp.333-343, 2025, 978-2-7592-4009-8. <hal-05293553>

HAL Id: hal-05293553

<https://hal.science/hal-05293553v1>

Submitted on 7 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No
Derivative Works - International License



L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DU MONDE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeux pour les Suds

Vincent Blanfort, Julien Demenois,
Marie Hrabanski, coord.

éditions
Quæ

Chapitre 22

Territorialiser la lutte contre le changement climatique

*Camille Jahel, Amandine Adamczewski, Jérémy Bourgoïn,
Guillaume Lestrelin, Ronan Mugelé, René Pocard Chapuis,
Fatma Rostom, Tiago Teixeira Da Silva Siqueira, Elodie Valette*

Le changement climatique est souvent présenté — notamment dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) — comme un « enjeu global » ou comme un « défi planétaire ». Certes, il affecte l'ensemble du système Terre et des sociétés du globe. Néanmoins, aux yeux de ces sociétés, les changements climatiques sont pluriels ; ils s'appréhendent avant tout, dans leurs causes autant que dans leurs conséquences, à travers les territoires dans lesquels elles évoluent. Le territoire peut être appréhendé comme un espace approprié (dans le sens de propriété et d'identité) et gouverné par un groupe humain organisé. L'approche territoriale du changement climatique permet d'insister sur le fait que les changements socio-environnementaux sont avant tout éprouvés par des sociétés qui vivent « ici et maintenant ». Elle consiste à ancrer et à décliner le changement global dans les espaces-temps qui sont ceux des sociétés, des Nords aux Suds, des villes aux campagnes, selon des contextes politiques, sociaux, écologiques, économiques différents (Le Treut, 2022).

Il est ainsi reconnu que les impacts du changement climatique sont très variables et variés d'un territoire à un autre, qu'il s'agisse des transformations biophysiques (par exemple les records pluviométriques ou les sécheresses) ce qui accroît l'exposition différenciée à des risques, ou des réponses des sociétés locales compte tenu de leur histoire, de leurs attentes, de leur savoir-faire ou de leurs luttes politiques. Autant de facteurs qui contribuent aussi à localiser ou à spécifier les manières de se rapporter à la problématique du changement climatique selon des considérations très diverses.

Parce que les territoires dessinent et rendent visibles les liens organiques entre les sociétés et les changements climatiques, ils sont des espaces clés pour réfléchir et pour implémenter les actions d'adaptation et d'atténuation pertinentes. Là encore, la variabilité est grande entre les territoires, en raison de la diversité des ressources dont ils disposent, l'histoire, le capital social, l'accès à l'information et les moyens d'action de leurs populations. À mi-chemin entre le « trop macro » pour intégrer les spécificités et le « trop local » aux impacts limités, les approches territoriales proposent un cadre pour collectivement penser, s'organiser et développer des solutions d'atténuation et d'adaptation contextualisées. L'objectif de ce chapitre est de montrer en quoi et comment le territoire, comme concept, comme lieu où s'éprouvent les changements biophysiques, comme entité sociale et arène, peut être mobilisé pour faire face au changement climatique.

1. Le territoire, arène de concertation et de négociation collective

En raison de leur envergure et de leur intensité croissantes, les inondations, les mégafeux, les ouragans, les tempêtes, les sécheresses rendent impuissantes les initiatives d'adaptation individuelles ou isolées. Ces événements d'origine climatique renvoient à des engagements collectifs d'ampleur. Cela implique la coordination et la collaboration d'une diversité d'acteurs, parfois aux intérêts divergents, en situation d'asymétrie de pouvoir et d'incomplétude de connaissances. L'entrée par le territoire favorise les coalitions d'acteurs, par le partage d'une identité commune, fruit de l'histoire, du vécu, des repères sur un même espace. Face au changement climatique, les habitants d'un territoire partagent aussi les mêmes menaces, les mêmes incertitudes, bien que leurs vulnérabilités et leurs capacités d'adaptation soient différentes. Penser le changement climatique par le territoire suppose de faire de cette menace le moteur d'une action collective, de la transformer en une aspiration commune, en évitant qu'au contraire elle ne vienne conforter les clivages et les replis claniques.

Les approches territoriales proposent ainsi un cadre opérationnel multiéchelle, à visée transformative, et fondé sur les principes d'équité, de participation, d'inclusion et de responsabilisation. Il s'agit de faire du territoire un espace de négociation, une arène de construction de compromis et d'idées pour s'adapter et pour atténuer le changement climatique. Les dispositifs territoriaux peuvent prendre des formes variées d'observatoires, de laboratoires vivants (encadré 22.1), de tiers-lieux, de plateformes de débat citoyen, etc. Il s'agit d'arènes dans lesquelles les acteurs du territoire se mobilisent pour faire émerger des actions d'adaptation et d'atténuation.

2. Vers des initiatives multisectorielles et basées sur les complémentarités spatiales

De cette intelligence territoriale doivent émerger des initiatives contextualisées pour l'adaptation et l'atténuation des effets locaux du changement climatique, comme des idées d'expérimentations, de nouvelles synergies, solidarités et formes de gouvernance. Du fait de la diversité de compétences et de savoirs réunis, les dispositifs territoriaux s'efforcent de sortir des approches en silo pour proposer une approche multisectorielle des problèmes. La spatialisation des problèmes et des solutions constitue l'un des éléments structurants de ces dispositifs : les liens entre réalités biophysiques et sociales sont ancrés dans l'espace géographique. Les actions d'adaptation ou d'atténuation climatique s'appuient ainsi sur une conception systémique du territoire, qui valorise les synergies et les interactions entre les différents composants du système territorial.

La gestion des risques d'inondation, accrus sous les effets du changement climatique, est intéressante à ce titre. L'inondation résulte certes d'un aléa météorologique, mais aussi d'une vulnérabilité construite au cours du temps au sein des territoires. En Amazonie orientale brésilienne, la plupart des bassins-versants sont affectés par la déforestation et par des pratiques agricoles qui protègent mal le sol contre l'érosion, depuis cinq à dix décennies. D'année en année, l'action des pluies érosives ensable le réseau de drainage hydrographique. Quand survient un épisode pluviométrique d'intensité exceptionnelle, comme lors des épisodes La Niña, les flux ne sont plus absorbés ni par la végétation forestière, qui a disparu, ni par les sols, imperméabilisés, ni par le lit des cours d'eau, ensablés. C'est donc une inondation qui se produit, et qui

Encadré 22.1. Retour d'expérience 1. Construction de living labs au Sénégal

Le concept de *living lab*, relativement nouveau, admet différentes définitions qui toutes convergent vers l'idée de dispositifs ancrés dans une dynamique sociale et locale particulière, où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés de processus de recherche et d'innovation. Cette approche est censée stimuler les collaborations entre des profils hétérogènes de personnes dans le but de développer des découvertes inattendues (Romero Herrera, 2017).

Autour du lac de Guiers au Sénégal, deux *living labs* ont récemment vu le jour. Ils s'inscrivent dans un contexte de raréfaction des ressources en terre et en eau accentuée par le changement climatique et engendrant des tensions sociales et spatiales entre différentes catégories d'acteurs. L'ambition des *living labs* est d'améliorer la santé des humains, des systèmes de production agricole et de l'environnement, puis d'affecter positivement les moyens d'existence des populations des territoires. Ancrés dans les dispositifs locaux de gestion territoriale (mairie), les deux *living labs* associent les acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, élus, entrepreneurs) aux scientifiques qui accompagneront les expérimentations. Après une phase de diagnostic territorial, les acteurs ont choisi de donner la priorité à certaines expérimentations. Pour cela, deux forums, un par *living lab*, regroupant l'ensemble des usagers et des scientifiques, ont été constitués et pensés comme des arènes de dialogue permettant de valider collectivement les choix. Ensuite, les communautés d'acteurs, usagers et scientifiques, s'organisent autour de l'expérimentation. Ce processus de validation territoriale, à l'échelle du *living lab*, par le biais du forum, permet d'engager la communauté dans des actions préalablement mises au débat. Cet outil de gouvernance, basé sur le débat avec la diversité des usagers du territoire, permet de constituer des collectifs en mesure de s'organiser, valider, choisir et tester ensuite. Il s'agit d'anticiper les adaptations nécessaires que la communauté *living lab* devra être capable de mettre en place, au-delà du temps de projet.

peut être dramatique comme à Paragominas en 2018, cette ville étant construite au milieu d'une plaine alluviale. Cet événement a mobilisé les pouvoirs publics, et un plan de paiement pour services environnementaux a depuis été mis en place. Tous les agriculteurs du bassin-versant reçoivent un montant incitatif, prélevé sur les factures de chaque habitation connectée au réseau urbain d'adduction en eau potable. La condition pour l'agriculteur est qu'il suive le plan d'usage des sols défini par les pouvoirs publics, après une large concertation. Ce plan prévoit (1) des aménagements et des pratiques agricoles antiérosives dans les zones identifiées comme aptes à l'agriculture, (2) des pratiques de restauration forestière dans les zones identifiées comme cruciales pour le cycle de l'eau. L'ensemble repose donc sur une cartographie des aptitudes du sol, c'est-à-dire un zonage précis et sanctionné par une loi municipale définissant les règles d'usage pour chaque zone. Cette réorganisation des paysages mixtes, composés de forêts et de terrains agricoles, devrait permettre de désensabler les cours d'eau, réduire les risques d'inondations et améliorer la qualité des eaux du rio Uraim, diminuant ainsi les coûts de leur traitement pour approvisionner le réseau potable. Cette économie permettrait alors d'augmenter les incitations aux agriculteurs.

Un autre exemple illustratif d'initiatives territoriales d'adaptation au changement climatique est la transformation des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Ces derniers sont définis comme « l'ensemble des acteurs, réseaux, dispositifs, qui à l'échelle du territoire contribuent à orienter la manière dont on produit et on consomme. Ils incluent

donc au-delà des maillons de la production, collecte, transformation, et distribution — qui correspondent au système agro-alimentaire dans sa définition économique — les consommateurs, la société civile, le conseil agricole ou développement rural, et les collectivités territoriales et institutions publiques » (Lamine *et al.*, 2022). Les systèmes agri-alimentaires ont un rôle pivot dans le changement climatique, en étant en même temps des émetteurs majeurs de gaz à effet de serre et particulièrement vulnérables, et avec un potentiel d'atténuation et d'adaptation important. Ainsi, une reconfiguration des systèmes agri-alimentaires à l'échelle des territoires peut permettre de repenser la production, la circulation des produits, les habitudes alimentaires et le traitement des déchets, constituant une rupture possible avec un modèle industriel mondialisé. La mise en place de circuits courts alimentaires, par exemple, peut contribuer à « reformuler les liens marchands dans le sens d'une coopération accrue non seulement entre producteurs, mais aussi entre producteurs et consommateurs, entre consommateurs, entre acteurs d'un même territoire ou d'une même région » (Chiffolleau et Prevost, 2012). L'encadré 22.2 présente un cas d'étude de reconfiguration d'une filière agricole pour s'adapter aux impacts du changement climatique en territoires méditerranéens.

Encadré 22.2. Retour d'expérience 2. Des initiatives territorialisées face au changement climatique en zone méditerranéenne : le cas de la pistache en Provence

Certaines productions agricoles des zones méditerranéennes sont fortement affectées par les sécheresses récurrentes et l'augmentation globale de la température (Ivits *et al.*, 2012). Des initiatives territorialisées appuyées sur une production agricole et des filières plus résilientes émergent pour faire face à ces impacts, comme pour la filière pistache dans le Vaucluse. Autrefois très présent dans la zone, le pistachier est redevenu à l'état sauvage. S'appuyant sur son importante rusticité (résistance aux sécheresses et aux températures extrêmes), son historique de présence et son adaptation au territoire méditerranéen, certaines filières de qualité semblent réémerger grâce à un travail collectif des acteurs locaux (Debolini et Siqueira, 2021).

Les premières réflexions et études ont démarré en 2016 par certains précurseurs locaux. Ils ont réalisé des voyages dans les zones productrices de pistaches et des études des archives départementales. Ces éléments ont permis d'asseoir les premières bases de la faisabilité d'une future filière. En 2018, des acteurs de la société civile, des agriculteurs et des transformateurs se sont réunis pour la création d'une association loi 1901, appelée Pistache en Provence. Puis, en parallèle, certains agriculteurs pionniers ont planté les premières plantes malgré le constat d'un manque de pépinières locales pour leur approvisionnement. À partir de 2018 et 2019, pour donner suite à la sollicitation de plusieurs agriculteurs locaux, la chambre d'agriculture du Vaucluse a commencé à réaliser des études techniques et agronomiques pour faciliter l'implantation de la plante localement. Elle a aussi proposé un accompagnement technique aux agriculteurs intéressés. Un premier projet Feader a permis de fédérer des acteurs locaux du conseil agricole, de la recherche technique et scientifique et des agriculteurs. En 2021, les agriculteurs se sont organisés autour d'un syndicat pour construire un projet de structuration de la filière avec des acteurs locaux de la transformation. Actuellement, plus de 400 ha ont été plantés, ils structurent une démarche de reconnaissance de la pistache de Provence sous un signe d'identification de la qualité et de l'origine — SIQO*.

* https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d%27agriculture_294233.

Enfin, parce qu'elles impliquent une concertation multiacteur, les approches territoriales permettent aussi d'améliorer le succès de certaines initiatives de diminution des émissions de GES. C'est le cas par exemple des stratégies de transition énergétique vers des sources d'énergie moins émettrices, comme le solaire ou l'éolien. Il est montré que des projets déconnectés des contextes socio-économiques et environnementaux locaux peuvent générer des impacts non désirés par les acteurs locaux, que ce soit sur les paysages, les écosystèmes, la structure de l'emploi, l'accès à l'énergie mais aussi sur les problématiques foncières, menant à de vifs mouvements locaux d'opposition (Siamanta et Dunlap, 2019) (voir chapitre 19). L'acceptabilité de l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables ne dépend donc pas uniquement du syndrome *not in my backyard* (« surtout pas chez moi »), contesté empiriquement et réduisant péjorativement les arguments d'opposition à ces infrastructures. La manière dont les projets sont implémentés est un facteur crucial jouant sur cette acceptabilité, en particulier, la gouvernance et la participation financière de citoyens et de communautés locales à de tels projets (Mussal et Kuik, 2011). Or, il est montré que la participation dépend du niveau de confiance entre les citoyens et du partage d'une identité locale (Kalkbrenner et Rossen, 2015), deux leviers au cœur des approches territoriales.

3. Les approches territoriales pour une justice climatique

L'importance de l'acceptation des initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique par les habitants d'un territoire amène à interroger le concept de justice climatique. Les solutions d'atténuation et d'adaptation sont plus facilement acceptées et adoptées si elles sont justes (Newell *et al.*, 2021). Or, si la justice est de plus en plus mobilisée aux échelles nationales ou internationales (Gupta *et al.*, 2023), notamment sur les questions d'inégalités nord-sud face au changement climatique, l'application de ces notions reste rare à l'échelle locale (Tsayem Demaze et Philippe, 2022), au mieux, cantonnée à des territoires urbains (Bulkeley *et al.*, 2014).

La justice climatique fait référence à une approche éthique traduite en un cadre d'analyse juridique multidimensionnel qui vise à favoriser l'équité dans les réponses aux défis du changement climatique (Schlosberg et Collins, 2014). Pour ce faire, elle pose comme fondamentaux les principes suivants :

- équité sociale : s'assurer que les populations les plus vulnérables et marginalisées ne supportent pas de manière disproportionnée les conséquences du changement climatique et qu'elles bénéficient également des solutions ;
- équité environnementale : éviter la concentration des effets néfastes du changement climatique dans certaines régions et garantir un accès équitable des populations aux ressources naturelles ;
- responsabilité : reconnaître les responsabilités différenciées (des pays, des groupes sociaux, etc.) dans la contribution aux émissions de gaz à effet de serre, dans l'atténuation des impacts du changement climatique, et les stratégies d'adaptation développées ;
- participation et inclusion : impliquer une large diversité de parties prenantes dans les processus décisionnels liés au climat, en mettant l'accent sur la représentation des populations affectées ;
- solutions justes : développer des politiques et des mesures d'atténuation et d'adaptation qui prennent en compte les besoins et les réalités diverses des populations et qui tentent de réduire les inégalités existantes.

Au travers de ces enjeux distributifs, procéduraux et de reconnaissance, la justice climatique met l'accent sur les relations, institutions et structures sociales qui sont à la fois à la source du changement climatique et qui participent à façonner les réponses à ce changement. En adoptant une perspective plus transformative, ce sont de fait des questions d'inégalités et de rapports de pouvoir qui sont au cœur des enjeux de justice climatique (Newel *et al.*, 2021).

Les approches territoriales suggèrent que l'hétérogénéité, les synergies et les complémentarités spatiales puissent constituer un point d'entrée pertinent pour répondre aux défis posés par le changement climatique grâce à des processus de concertation, de prise de décision et d'action collective (voir paragraphe 1). De fait, elles posent comme base de travail la question des inégalités inter et intraterritoriales — des inégalités en matière de dotation et d'accès aux biens et ressources, mais aussi en matière d'exposition aux risques, de capacité à s'adapter, de contribution aux problématiques environnementales, etc. (Chaumel et La Branche, 2008). En suscitant des interactions et des collaborations entre acteurs, en favorisant la participation et l'inclusion des populations locales dans la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, en générant des apprentissages collectifs, et en établissant de nouveaux modes de gouvernance, elles peuvent donc aussi contribuer à réduire les inégalités et à modifier les rapports de pouvoir qui gouvernent les territoires, dans le sens d'une justice climatique consolidée, comme illustrée dans l'encadré 22.3. Ce cas d'étude montre aussi les limites des approches territoriales, qui parfois échouent à atteindre les changements souhaités, notamment lorsqu'elles se heurtent à des verrouillages institutionnels aux échelles régionales ou nationales, par exemple des normes rigides et incompatibles avec le changement ou des structures de pouvoir centralisées, justifiant l'importance de développer des approches territoriales capables d'articuler les différentes échelles d'action.

Encadré 22.3. Retour d'expérience 3. Plateformes territoriales pour une justice climatique en Tunisie

Depuis 2018, le Programme d'adaptation au changement climatique des territoires ruraux vulnérables (PACTE) de Tunisie pilote la mise en place et l'animation de plateformes de planification territoriale dans six régions rurales. Ce dispositif de concertation multiacteur a pour objectifs de :

- contribuer à réduire les inégalités inter et intraterritoriales par le biais de la coconception de plans de développement intégrés et de la mise en œuvre d'investissements publics d'adaptation au changement climatique ciblant des zones rurales très marginales, historiquement délaissées par les politiques d'aménagement du territoire;
- modifier les rapports de pouvoir existants en établissant des instances de gouvernance locale pour le diagnostic territorial, la planification et le suivi-évaluation des investissements publics. Ces instances sont composées de représentants élus des différentes communautés locales, d'acteurs institutionnels et de la société civile. Elles sont mobilisées dans un processus de concertation outillé pour traiter des inégalités territoriales au sein même des régions d'intervention.

Le dispositif a généré une participation massive à l'échelle locale avec notamment 4300 participants directs au diagnostic et à la définition des enjeux de

développement prioritaires et 11 500 propositions d'actions collectées auprès des citoyens (Braiki *et al.*, 2022). Sur ces bases, des plans de développement ont été élaborés, tenant compte de l'hétérogénéité spatiale (en matière d'accès aux ressources naturelles, de main-d'œuvre, de foncier, etc.) et visant à réduire les inégalités territoriales.

Depuis 2023, ces plans guident des investissements publics dans de nombreux secteurs. Si des réseaux et des structures sociales propices à l'émancipation et à l'autonomisation de l'action collective ont également émergé de façon spontanée, les résultats intermédiaires restent cependant nuancés. Des normes technico-administratives ont par exemple contrarié l'ambition du programme de bénéficier aux communautés les plus marginales. Des rapports de pouvoir préexistants, entre notables locaux et simples citoyens, ont aussi été partiellement reproduits dans les nouvelles instances, générant de nouvelles inégalités distributives.

4. Les approches territoriales à l'intersection des échelles d'action

L'ambition de certaines initiatives territoriales pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique peut se heurter à des politiques publiques nationales et régionales sectorielles, si elles n'ont pas été pensées de manière articulée. Par exemple, pour le cas de la transformation des systèmes agri-alimentaires territoriaux présenté plus haut, les circuits courts peuvent avoir des impacts négatifs s'ils ont été conçus sans coordination ni articulation d'échelles. Il n'est ainsi pas automatique de diminuer significativement l'empreinte carbone du transport par les circuits courts s'il n'y a pas de logistique adaptée (Ademe, 2017). Les systèmes agri-alimentaires territoriaux et les innovations territoriales associées nécessitent donc des politiques publiques locales (encadré 22.4) et nationales spécifiques, soulignant la pertinence d'approches territoriales articulées aux autres échelles. La conception de nouveaux mécanismes de gouvernance multiniveaux, intégrant les interdépendances entre les différentes échelles d'action, et de nouvelles pratiques institutionnelles est nécessaire pour envisager des approches territoriales intégrées.

Dans la pratique, les initiatives de développement territorial doivent souvent s'accommoder du cadre institutionnel en place, en plaidant pour une perméabilité accrue des frontières institutionnelles et sectorielles (Rhodes, 1996) dans le cadre des projets. À l'inverse, lorsqu'une expérience territoriale réussie a démontré la pertinence de remodeler le cadre institutionnel (encadré 22.4), il est parfois difficile que cette expérience concluante s'applique aux spécificités des autres territoires d'un pays. Il est peu probable que les « impacts à grande échelle » recherchés par les agences de développement pour relever les défis de l'agenda 2030 résultent de la réplique de réussites locales (Caron *et al.*, 2017). Les expériences réussies ici sont rarement reproductibles et extrapolables ailleurs, en raison de leurs spécificités, du volume de ressources à investir et de la nécessité d'agir à différentes échelles pour induire des changements. Le changement d'échelle implique un processus plus complexe que la simple diffusion ou propagation d'un produit ou d'un modèle (Moore *et al.*, 2015). La Tunisie nous donne un exemple de construction de cadre institutionnel à l'échelle nationale, qui tient compte des spécificités territoriales. Après plusieurs années d'expérimentations, le ministère tunisien de l'Agriculture a développé en 2016 une approche innovante pour la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de conservation des eaux et

Encadré 22.4. Retour d'expérience 4. Paragoclima, ou l'engagement d'un territoire amazonien dans une trajectoire de développement bas-carbone

L'Amazonie est gravement confrontée aux effets du changement climatique : incendies, sécheresses et inondations ravagent la région avec une inquiétante fréquence. Mais l'Amazonie est aussi internationalement responsabilisée, « climaticide » à cause des déforestations massives qui affectent le climat global. Ce double statut de victime et de bourreau du climat expose l'Amazonie à un risque territorial majeur, d'où la nécessité d'une réponse territorialisée.

Paragominas est connue comme la première commune amazonienne à avoir vaincu le spectre de la déforestation illégale, il y a quinze ans. Début 2023, elle a centré sa nouvelle stratégie de développement, appelée Paragoclima*, sur les vertus exceptionnelles du climat amazonien, pour transformer du carbone atmosphérique en biomasses d'intérêt agricole et forestier. Chaleur, pluviométrie et rayonnement solaire accélèrent naturellement le métabolisme des organismes végétaux et animaux qui, s'ils sont gérés dans un cadre de bonnes pratiques agricoles, restaurent la fertilité de sols, décuplent la productivité des plantations, pâturages, forêts et agroforêts. Ces bonnes pratiques sont économes en intrants, en investissements et en travail mécanisé, donc socialement inclusives. En outre, le nouveau code environnemental organise l'usage des sols en fonction de leurs aptitudes, et recompose ainsi des paysages mixtes composés de forêts, de pâturages et de terrains agricoles, capables de générer des revenus tout en régulant les cycles de l'eau et du carbone, dans un habitat favorable à la biodiversité. Suivie et certifiée par une batterie d'indicateurs territoriaux, cette stratégie de développement est rassurante pour les investisseurs et gagne l'adhésion des acteurs locaux, quel que soit leur groupe social, comme l'atteste l'adhésion massive à Paragoclima, formalisée par un pacte territorial en mai 2023 (65 institutions locales s'y sont engagées).

* Pour plus d'informations : <https://paragoclima.com.br> ; <https://www.terramaz.org>.

des sols, en proposant un nouveau cadre d'action, basé sur un processus de concertation entre les acteurs locaux et les experts des services régionaux et sur l'intégration d'approches sectorielles au niveau des bassins-versants (Chevrillon *et al.*, 2017).

Les approches ascendantes connaissent une forte implication de la recherche pour le développement. Il semble important que les approches descendantes ne soient pas délaissées pour autant et qu'un accompagnement de leurs pratiques soit développé en miroir. Souvent décrites comme exogènes, hors-sol et défaillantes en matière de transparence et de responsabilité, il est important d'investir le dialogue politique et de reconsidérer ces approches descendantes et institutionnelles en interconnexion avec celles ascendantes, afin d'y apporter un ancrage dans l'action publique et une promesse d'apprentissage pour toutes les parties impliquées dans une gouvernance multiniveau. L'encadré 22.5 développe ainsi un exemple d'allers-retours entre les territoires et le niveau national au Congo pour l'élaboration de politiques publiques.

Encadré 22.5. Retour d'expérience 5. Allers-retours entre politique publique et territoire au Congo

Le territoire forestier du Nord-Congo est principalement orienté vers la production de bois d'œuvre (7,7Mha, dix-neuf concessions) et le maintien d'une biodiversité exceptionnelle par le biais d'un réseau conséquent d'aires protégées (1,8Mha, six aires protégées). Les forêts du Nord-Congo ont un rôle central dans l'atténuation du changement climatique.

Ce territoire connaît une pression foncière résultant de l'accroissement démographique et de migrations en provenance des pays voisins, mais aussi de pratiques d'exploitations extractives le plus souvent informelles et extensives, à l'origine de la dégradation du couvert forestier ou de déforestation, voire de pollutions. L'extension des centres urbains est aussi associée au désenclavement progressif de ce territoire. Les populations indigènes et autochtones, majoritaires sur le territoire, sont peu représentées formellement dans les recensements et dans les plans d'affectation des terres.

Dans le cadre du projet Paysage forestier Nord Congo (PPFNC), le Cirad accompagne la mise en place d'une plateforme multisectorielle et multiacteur. Celle-ci est destinée à orienter les futurs choix politiques concernant l'aménagement du territoire à l'échelle du paysage forestier Nord-Congo. Une première phase de trois ateliers réalisés en 2023 a abouti à l'établissement d'un diagnostic du territoire partagé et concerté entre les secteurs et les acteurs. Dans le cadre de cette plateforme, huit administrations centrales, trois entreprises privées, deux ONG de conservation et six structures de la société civile ont développé une vision partagée du territoire. Sur une période de huit mois, et de manière itérative, les parties prenantes ont constitué un modèle de représentation du territoire à partir de visions sectorielles initiales, progressivement étayé par des données quantitatives et des retours de terrain. Ce partage a amené à faire émerger des postures et des intérêts divergents et à collectivement élaborer une feuille de route pour les futures activités de cette plateforme, entre prospective territoriale et plaidoyer multiacteur.

5. Conclusion

Souvent au second plan dans les débats sur l'adaptation et l'atténuation, les approches territoriales ont pourtant un rôle déterminant dans la lutte face au changement climatique. Ce chapitre a décliné les principes généraux sur lesquels ces approches se basent pour répondre aux enjeux climatiques — collaboration, inclusivité, confiance, justice, spatialisation des problèmes et des réponses, multisectorialité et multiscalarité —, tout en soulignant la diversité des formes qu'elles peuvent prendre en fonction des contextes et des spécificités. Les approches territoriales ne sont donc pas des outils clés en main, mais proposent des cadres pour penser et pour construire l'action collective, cadres qui doivent être réinventés et réadaptés à chaque territoire et à chaque problématique. Ces cadres ne se substituent pas aux approches plus globales ou plus locales, mais ont au contraire pour vocation de les compléter, de les articuler, de les renforcer et de contribuer à les remodeler. C'est là un enjeu majeur des approches territoriales, dont le développement peut être limité par leur temporalité parfois trop courte et par les cadres institutionnels souvent verrouillés dans lesquels elles s'inscrivent.

La focale mise sur le territoire, ses dynamiques internes, les impacts locaux du changement climatique, en lien avec les autres échelles d'action, ne doivent pas effacer la dimension interterritoriale des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Nous avons

montré comment les manifestations biophysiques du changement climatique et la vulnérabilité des populations varient d'un territoire à l'autre. Ces inégalités sont encore plus criantes entre des territoires du Nord et ceux du Sud, les Nordes étant pourtant historiquement aux origines du changement climatique et les pays du Sud les plus pauvres devant souvent faire face aux impacts et aux dégâts les plus sévères. Outre les questions essentielles de justice climatique interterritoire posées ici, ces inégalités font aussi écho à des enjeux de connaissance importants : les effets potentiels ou avérés du changement climatique sont plus ou moins documentés selon les territoires. C'est là un enjeu fondamental d'une recherche qui serait elle aussi plus inclusive et plus « juste », notamment entre certains territoires des pays du Sud rendus peu accessibles ou peu instrumentés et d'autres du Nord où les préoccupations communes au sujet du changement climatique sont perçues comme légitimes, mais peu audibles.

6. Références bibliographiques

- Ademe, 2017. Avis de l'Ademe - Alimentation - Les circuits courts de proximité. 8 p.
- Braiki H., Hassenforder E., Lestrelin G., Morardet S., Faysse N., Younsi S., *et al.*, 2022. Large-scale participation in policy design: citizen proposals for rural development in Tunisia. *EURO Journal on Decision Processes*, 10:100020. <https://doi.org/10.1016/j.ejdp.2022.100020>
- Bulkeley H., Edwards G.A.S., Fuller S., 2014. Contesting climate justice in the city: Examining politics and practice in urban climate change experiments. *Global Environmental Change*, 25: 31-40. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.01.009>
- Caron P., Valette É., Wassenaar T., Coppens D.E., Papazian V., 2017. *Living territories to transform the world*, Versailles, éditions Quæ, 274 p.
- Chamel M., La Branche S., 2008. Inégalités écologiques : vers quelle définition? *Espace populations sociétés*, 1, 101-110. <https://doi.org/10.4000/eps.2418>
- Chevillon A., Haha N.B., Burte J., 2017. Towards a territorialization of rural policies in Tunisia: the example of water and soil conservation policies. *Living territories to transform*, 167.
- Chiffolleau Y., Prevost B., 2012. Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois*, 7-20. <https://doi.org/10.4000/norois.4245>
- Debolini M., Siqueira T.T.S., 2021. Crop diversification as a strategy for adaptation to climate change: potential and limits on the case of pistachio in the French Mediterranean region, Landscape Conference – Diversity for sustainable and resilient agriculture, 109.
- Gupta J., Prodani K., Bai X., Gifford L., Lenton T.M., Otto I., *et al.*, 2023. Earth system boundaries and Earth system justice: sharing the ecospace. *Environmental Politics*, 1-21. <https://doi.org/10.1080/09644016.2023.2234794>
- Ivits E., Cherlet M., Tóth G., Sommer S., Mehl W., Vogt J., Micale F., 2012. Combining satellite derived phenology with climate data for climate change impact assessment, *Global and Planetary Change*, (88-89): 85-97, <https://doi.org/10.1016/j.gloplacha.2012.03.010>
- Kalkbrenner B.J., Roosen J., 2016. Citizens' willingness to participate in local renewable energy projects: The role of community and trust in Germany. *Energy Research & Social Science*, 13, 60-70. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2015.12.006>
- Lamine C., Dodet F., Demené C., Rotival D., Latré L., Sabot N., *et al.*, 2022. Transformations du système agri-alimentaire territorial en sud Ardèche : co-construire une périodisation du passé... qui fasse sens pour l'avenir. *Géocarrefour*, 96(96/3). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.20864>
- Moore M.L., Riddell D., Vocisano D., 2015. Scaling out, scaling up, scaling deep: strategies of non-profits in advancing systemic social innovation. *Journal of Corporate Citizenship*, 58, 67-84.
- Newell P., Srivastava S., Naess L.O., Torres Contreras G.A., Price R., 2021. Toward transformative climate justice: An emerging research agenda. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 12(6), e733. <https://doi.org/10.1002/wcc.733>

- Rhodes R.A.W., 1996. The new governance: governing without government. *Political studies*, 44(4), 652-667.
- Romero Herrera N., 2017. The Emergence of Living Lab Methods. In: Keyson D.V., Guerra-Santin O., Lockton D. (eds.), *Living Labs: Design and Assessment of Sustainable Living*. Springer International Publishing, 9-22. https://doi.org/10.1007/978-3-319-33527-8_2
- Schlosberg D., Collins L.B., 2014. From environmental to climate justice: climate change and the discourse of environmental justice. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 5(3), 359-374. <https://doi.org/10.1002/wcc.275>
- Le Treut H., 2022. Les territoires; espaces de solutions concrètes, d'expérimentation et d'éducation, In: *Climat et civilisation*, Toulouse, Érès, 149-156.
- Tsayem Demaze M., Philippe C., 2022. Repères et caractéristiques épistémiques de la justice climatique. *Natures Sciences Sociétés*, 30, 14-30. <https://doi.org/10.1051/nss/2022016>